

A Mézières-sur-Couesnon, les "chantiers Argent de poche" rapprochent jeunes et élus (35)

Publié le 11/01/2016

Social - Santé

Ille-et-Vilaine (35)

En 2014, la commune de Mézières-sur-Couesnon a lancé l'action "Argent de poche". Des chantiers communaux sont proposés aux jeunes de plus de 16 ans pendant les vacances scolaires.

Située à une vingtaine de minutes de Rennes, Mézières-sur-Couesnon (1.500 habitants) appartient à la communauté de communes de Saint-Aubin-du-Cormier (11 communes, 13.103 habitants). La ville a récemment développé de nouvelles actions en faveur des jeunes de plus de 12 ans, comme le programme Ville, vie, vacances. "Nous avons souhaité que les jeunes aient une autre vision de la commune", explique l'élue adjointe à la jeunesse, Sarah Chyra. C'est dans ce cadre qu'est née l'idée de proposer des chantiers sur la commune. Avec notamment l'objectif de renforcer le lien entre les jeunes, les élus et le personnel communal. Le dispositif - qui existait dans les communes voisines - permet aux jeunes de financer leurs études, permis de conduire ou loisirs.

Sept chantiers d'une semaine par année

Les élus ont décidé que le dispositif "Argent de poche" serait ouvert aux jeunes âgés de 16 à 20 ans. "En pratique, ce sont les mineurs qui sont intéressés, car les plus de 18 ans trouvent plus facilement un job d'été." Des chantiers sont proposés régulièrement durant l'année : deux semaines durant les vacances de février, deux semaines à la Toussaint et trois semaines durant l'été. Soit sept semaines de chantiers par an.

Le nombre de participants est limité à cinq par semaine pour faciliter leur encadrement. Les jeunes travaillent de 8h30 à 12h00 avec une pause de 30 minutes. Ils sont rémunérés 15 euros par matinée. Ces sommes sont exonérées de charges sociales car elles sont assimilables à des gratifications versées aux stagiaires en entreprises. Le cout s'est élevé à 2.670 euros en 2015 pour la commune.

Des élus très mobilisés

La préparation du travail des jeunes se fait en concertation entre les élus et les agents techniques. Les élus décident de la nature des travaux, qui peuvent aller du désherbage à la peinture, en passant par des plantations ou l'entretien de locaux communaux. "Avec le souci d'exclure tout ce qui pourrait

poser un problème de sécurité : chantiers en hauteur, matériel électrique..." précise l'élue.

"Nous ne nous déchargeons pas sur les agents communaux, poursuit l'adjointe à la jeunesse. Les élus bénévoles travaillent à l'accompagnement des jeunes une matinée chacun." Pendant l'été 2015, les conseillers municipaux se sont ainsi relayés pendant trois semaines.

Veiller au renouvellement des participants

L'ouverture du dispositif est annoncée par voie d'affichage et par sms une quinzaine de jours avant le début des chantiers. Avant leur ouverture, la secrétaire de mairie relance les jeunes qui n'ont pas encore participé à ce dispositif. Le principe étant de veiller à effectuer un renouvellement des participants pour que le plus grand nombre de jeunes de la commune bénéficient de ce dispositif. L'inscription s'effectue en mairie avec une attestation d'assurance de responsabilité civile.

Dispositif reconduit en 2016

En 2015, 27 jeunes ont participé pour un total de 178 journées de chantiers, et les élus ont décidé de reconduire le dispositif "Argent de poche". Soutenu par les employés communaux, les parents et les élus, le dispositif change la vision des jeunes sur la commune et ses acteurs.

Cécile Perrin pour la rubrique Expériences des sites www.mairieconseils.net et www.localtis.info

Contacts

Commune de Mézières-sur-Couesnon

Place de la Mairie

35140 Mézières-sur-Couesnon

Tél. : 02 99 39 36 43

Fax : 02 99 39 32 53

Nombre d'habitants : 1500

Sarah Chyra

Adjointe à la jeunesse

secretariat.mezieres-sur-couesnon@wanadoo.fr

POUR ALLER PLUS LOIN

Journal municipal, page 4

LIRE AUSSI

Bouquet d'expériences sur Politiques jeunesse, territoire et citoyenneté 24/01/2014

